

Nombre de membres
En exercice 15
Présents 12
Votants 12

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
LE 18 MAI À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 13 mai 2026

Présents : Jean-François RASCLE – Ghislaine GARNIER – Vincent GRANJON – Laila GAUTHIER – Marc JANDROS – Véronique MOUNIER – Bruno SAUVIAC – Marie-Josée GUBIEN – Richard TISSEUR – Lucie TEPPE DUPELOT – Philippe BOULOUMIÉ – Valérie TROUILLOUX – Vincent CLAPEYRON – Azzurra CITTONE ESTIENNE – Régis SANIAL.

Excusés : Azzurra CITTONE ESTIENNE - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Secrétaire de séance : Véronique MOUNIER

2026.029 – DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DU CES DE SAINT-GALMIER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le courrier reçu du syndicat intercommunal du CES de Saint-Galmier concernant la dissolution du syndicat.

En effet, ce syndicat a actuellement pour unique objet la gestion du gymnase Roger Rivière.

Le syndicat propose d'effectuer une répartition de la somme restante de la trésorerie au prorata de l'effectif des élèves lors de la rentrée 2025-2026, pour les communes à jour de leurs cotisations au cours des cinq dernières années.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la dissolution du syndicat intercommunal du CES de Saint-Galmier
- De valider la clé de répartition de la trésorerie au prorata de l'effectif des élèves à la dernière rentrée scolaire, pour les communes à jour de leurs cotisations au cours des cinq dernières années.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 pour :

- Approuve la dissolution du syndicat intercommunal du CES de Saint-Galmier
- Valide la clé de répartition de la trésorerie au prorata de l'effectif des élèves à la dernière rentrée scolaire, pour les communes à jour de leurs cotisations au cours des cinq dernières années.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Véronique MOUNIER,



Le Maire,
Jean-François RASCLE,

